

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 décembre 2024**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 681 relatif aux travaux d'assainissement de la conduite d'eaux usées Merveilleuse-Grandsonnet, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article un amendé : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la conduite d'eaux usées Merveilleuse-Grandsonnet, tels que décrits dans le préavis n° 681

Article deux amendé : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 290'000.- TTC, le compte n° 9141.43 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement n° 460.501.8 et la participation de l'AIEG sera imputée au compte n° 460.619

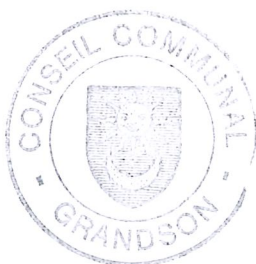
Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich